# Catalogue Formation des Élus

Septembre - Octobre 2025



# Sommaire

- 1 L'offre de formation de l'AMF63
- Les Réunions d'information Gratuit
  - Le notaire et les collectivités territoriales 10 Septembre 2025
- 3 Les Formations
  - Comment lutter contre les dépôts sauvages 16 Septembre 2025
  - Les troubles du voisinage- 23 Septembre 2025
  - L'Intelligence Artificielle au service des élus une journée pour comprendre et agir - 7 Octobre 2025

# L'offre de formation de l'AMF63

Pour faciliter l'exercice de leur mandat, les élus locaux bénéficient de la possibilité de suivre des formations délivrées par des organismes agréés par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et susceptibles de relever de deux grands dispositifs :

- les formations financées par le budget de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale de l'élu.
- les formations financées par le droit individuel à la formation des élus (DIFE), alimenté par une cotisation obligatoire prélevée sur les indemnités des élus locaux et relevant d'une démarche personnelle de l'élu.

L'Association des Maires du Puy-de-Dôme dispose d'un agrément ministériel pour la formation des élus locaux depuis 2019 (renouvellement accordé en 2021). Elle accompagne les élus avec un catalogue de formations proposées sur des thématiques diversifiées, en cohérence avec les enjeux du territoire, et enrichies en cours d'année afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires. Afin de mener à bien sa mission en matière de formation des élus locaux, l'Association des Maires du Puy-de-Dôme s'appuie sur un réseau de formateurs choisis pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques.

## Deux financements possibles

### Par la Collectivité

 Budget frais pédagogiques allant de 2% à 20% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

### Formations concernées

En lien avec le mandat

### Dépense obligatoire si :

- Cohérente avec la délibération des orientations en matière de formation
- Organisme de formation agréé par la formation des élus

### Frais concernés

- Pédagogiques
- Déplacement, restauration et hébergement

### Modalités d'inscription

 S'inscrire à la formation souhaitée via le formulaire

### **TARIF**

Adhérent = 250 € la journée = 150 € la demi-journée

Non Adhérent = 300 € la journée = 200 € la demi-journée

# Par le DIFE (Droit individuel à la formation )

- 400 € par an / élu si non consommé une année, cumul possible à hauteur maximum de 800 €
- Recharge des droits à la date anniversaire de l'élection de l'élu

### Formations concernées

- En lien avec le mandat
- Réinsertion professionnelle

### Frais concernés

- Pédagogiques
- Déplacement, restauration et hébergement

### Modalités d'inscription

- 1. Se connecter à "Mon Compte élu" moncompteformation.gouv.fr via votre compte France Connect+ (Identité Numérique La Poste)
- 2. S'inscrire à la formation souhaitée

Forfait Repas = 18 € - Montant pouvant varier en fonction du lieu restauration -

### CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation du participant à la formation, l'AMF63 se réserve le droit de facturer des frais d'annulation calculés comme suit

Annulation comprise entre 15 jours et 7 jours avant le début de la formation : aucun frais d'annulation.

Annulation < 7 jours avant le début de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 30% du prix de la formation sauf motif de force majeure justifiée auprès de l'AMF63.

Annulation ou absence injustifiée: L'AMF63 facturera 100% du prix de la formation.

Vous avez mobilisé votre DIFE mais vous devez annuler votre participation ? Vous devez vous rendre sur votre compte Elu pour annuler votre dossier.

La non-présentation du stagiaire à la date de début de la formation est considérée comme une annulation et entraîne également des frais d'annulation équivalents à 100% du montant de la formation.

# Les Réunions d'informations

### **RÉUNION D'INFORMATION**



### LE NOTAIRE ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Mercredi 10 septembre



14H à 17H30



Gratuit



CDG63



### **AU PROGRAMME**

## 1 Du projet de la collectivité à la signature de l'acte

- Le contenu des délibérations autorisant les acquisitions ou cessions d'immeubles
- L'avis de la Direction de l'immobilier de l'État
- Le caractère exécutoire et définitif des délibérations

# 3 Les techniques d'acquisitions des propriétés publiques

- La procédure d'acquisition des biens « sans maîtres »
- La prescription acquisitive
- La procédure d'alignement

# 2 Les techniques de cession des propriétés publiques

- La procédure de déclassement
- Les promesses de vente sous condition suspensive de déclassement
- La vente d'un bien du domaine public « routier »
- La vente et l'échange d'un chemin rural

# 4 Période électorale et administration de la commune

- L'expédition des affaires courantes
- La survie des délibérations prises par l'ancienne majorité
- Les réflexes à l'installation : délégation de signature et de compétence

#### **INTERVENANT – Julien GOZE**

Juriste consultant

### MODALITÉS DE SUIVI

Feuille de présence signée par les participants

### **ORGANISATION**

- Accueil des participants dans une salle dédiée
- Documents de présentation projetés
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la réunion

VENEZ VOUS INSCRIRE A LA RÉUNION D'INFORMATION!





# 3 Les Formations

### **FORMATION**



# COMMENT LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES SUR SA COMMUNE ?







13H30 à 17H30



150 €







### **OBJECTIFS:**

- Acquérir les connaissances nécessaires en ce qui concerne la réglementation relative à la lutte contre les dépôts sauvages
- Identifier et maîtriser les différents moyens d'actions à mettre en place et les procédures à respecter

### **AU PROGRAMME**:

- 1 Rappel des grandes notions « déchets », « dépôts sauvages »
  - Déterminer les pouvoirs de polices et les autorités compétentes en la matière
  - Les obligations qui pèsent sur les autorités
  - Les sanctions administratives et procédures afférentes en matière de déchet
- 3 La recherche de la personne responsable des déchets
  - Comment identifier les responsables (vidéosurveillance ? actes d'enquête ?)
  - Le respect du droit de propriété

- Les sanctions administratives et/ou pénales
  - Les personnes habilitées à constater les dépôts
  - Comment sécuriser les sanctions administratives engagées sur le fondement des pouvoirs de police spéciale en matière de déchet?
  - Identifier les difficultés pratico-pratiques susceptibles d'être rencontrées dans ce domaine

### INTERVENANT – **Anthony FERRANDON** Avocat

### MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Feuille de présence signée par les stagiaires

#### **ORGANISATION**

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée
- Documents supports de formation projetés, étude de cas concret et exposés théoriques
- Mise à disposition de document supports à la suite de la formation

**VENEZ VOUS INSCRIRE A NOTRE FORMATION!** 







### **FORMATION**



### LES TROUBLES DE VOISINAGE











Mardi 23 septembre

9H00-16H30

### **OBJECTIFS:**

- Apporter aux élus les repères juridiques essentiels pour qualifier un trouble de voisinage
- Clarifier les marges d'intervention du Maire et les leviers d'action à sa disposition
- Favoriser une gestion apaisée des conflits entre administrés

### **AU PROGRAMME:**

### Les troubles du voisinage au quotidien

- Le bruit (d'activités, professionnelles entre fonds voisins)
- Les animaux (errances, dégradation, aboiements...)
- Les troubles causés par la végétation
- Les troubles visuels
- L'écoulement des eaux (rappels réglementations/obligations sur l'assainissement, eaux pluviales...)
- Les antennes relais (règlementation)
- Les nuisances olfactives

### Comment régler les conflits ?

- Le Maire médiateur
- Le contentieux
- L'application des arrêtés municipaux
- Conciliation et médiation

### INTERVENANT – FLORENCE LAGNEAU-BILLET

Avocate à la Cour spécialisée en droit public

### MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Feuille de présence signée par les stagiaires

#### **ORGANISATION**

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée.
- Documents supports de formation projetés, étude de cas concret et exposés théoriques
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation

**VENEZ VOUS INSCRIRE A NOTRE FORMATION!** 







### **FORMATION**



## L'Intelligence Artificielle au service des élus une journée pour comprendre et agir











Mardi 7 octobre

9H à 16H30

Matériel indispensable : ordinateur portable et une adresse mail

### **OBJECTIFS:**

- Démystifier l'IA et identifier ses applications concrètes dans le contexte municipal
- Apprendre à utiliser les principaux outils avec discernement
- Développer des compétences de formulation d'instructions efficaces
- Mettre en pratique sur des cas adaptés aux missions d'élu

### **AU PROGRAMME:**

### Comprendre l'IA et ses applications

- Introduction et première prise en main
- Les fondamentaux de l'IA générative
- Limites, biais et cadre juridique

### Mise en pratique et applications concrètes

- L'art du prompt
- Ateliers thématiques à la carte :
- Aide à la rédaction
- Aide à la réflexion
- Aide au pilotage
- Conclusion et perspective :
- Présentation d'une charte d'utilisation responsable de l'IA pour les élus
- Tendances futures et évolutions attendues technologies
- Échange collectif sur les cas d'usage prioritaires identifiés par les participants

### INTERVENANT – Jean-Marc BORREDON

Directeur de la communication et chef de projet IA

### MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Feuille de présence signée par les stagiaires

### **ORGANISATION**

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée.
- Documents supports de formation projetés, étude de cas concret et exposés théoriques
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation

**VENEZ VOUS INSCRIRE A NOTRE FORMATION!** 







S'inscrire via votre DIF élu financement par la CDC